



## **Lettre d'engagements à l'élaboration d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole**

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

Ces contrats ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et adopter une démarche intégratrice ayant « *pour effet de simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs en favorisant notamment la logique du guichet unique* », comme rappelé dans la circulaire du Premier Ministre aux Préfets en date du 20 novembre 2020.

L'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes et la communauté d'agglomération Ardenne Métropole avec ses communes membres partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des partenaires de l'action publique locale, afin de construire ensemble le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Les intercommunalités constituent un niveau d'administration territoriale qui détient bon nombre des leviers d'action pour répondre plus vite et plus fort aux défis climatiques, démographiques, et de la biodiversité. Ainsi Ardenne Métropole met en œuvre les compétences du grand cycle de l'eau, des mobilités, de l'habitat, et du développement économique et dispose de la compétence d'élaborer les feuilles de route pour le logement (programme local de l'habitat), les mobilités (plan de déplacement urbain), l'énergie (plan climat air énergie territorial), l'aménagement territorial (Schéma de cohérence territoriale).

Rénover les politiques contractuelles entre l'Etat et les collectivités locales pose de nombreuses questions auxquelles les intercommunalités tentent de répondre.

Le plan de relance et la réflexion sur un contrat intégrateur de relance et de transition écologique offre la possibilité de mettre en œuvre une nouvelle approche en dissociant ce qui peut et doit être fait dans les deux ans dans le cadre du plan de relance, de ce qui sera réalisé sur la mandature 2020/2026.

Pour cela Ardenne Métropole avec ses communes membres souhaite engager avec les signataires de la lettre d'engagement un dialogue de gestion construit sur la base des trois principes suivants :

- **S'appuyer sur les feuilles de route des intercommunalités**

Les lois de la République ont donné aux intercommunalités l'obligation de réaliser les documents de programme et de planification constituant autant de feuilles de route pour l'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale, l'habitat avec le programme local de l'habitat, les mobilités avec le plan de déplacements urbains et enfin l'air, le climat et l'énergie avec le plan climat air énergie territorial. Autant de feuilles de route - sur lesquelles l'Etat exprime son avis- et qui permettent de fixer les objectifs poursuivis, et les modalités selon lesquelles ils seront atteints.

La déclinaison opérationnelle de ce principe serait de :

- Faire des actions du PLH le volet logement du contrat de relance
- Faire des actions du PDU son volet mobilité
- Faire du contrat eau climat à signer avec l'Agence de l'Eau, son volet « grand cycle de l'eau »
- Faire du plan climat air énergie territorial son volet air climat énergie.

Ces documents existent déjà ou sont en cours d'élaboration (PCAET, SCoT, contrat eau climat).

Les diagnostics suivants sont joints en annexe :

- Programme local de l'habitat
- Plan de déplacements urbains devenu plan de mobilité simplifié
- Réponse à l'appel à projet national « Territoire d'innovation et de grande ambition »
- Réponse à l'appel à projet « Sobriété foncière »
- Diagnostic du service public de l'eau potable réalisé dans le cadre de l'audit du service
- Mise en conformité du système d'assainissement.

Dans le cadre du principe intégrateur et de sobriété administrative afférente, des actions de préfiguration liées à l'énergie, l'air, le climat et l'aménagement seront proposées par Ardenne Métropole et ses communes membres et examinées par les partenaires du pacte afin de conclure sur l'affectation de ressources financières.

- **Prioriser les politiques publiques qui répondent aux défis climatique, démographique et de la biodiversité**

Cinq politiques publiques pourraient être ciblées par une contractualisation globale et pluriannuelle intégrant les dispositifs déjà existants des signataires du pacte et des appels à projets, appel à manifestation d'intérêt pour lesquels un guichet unique sera identifié au niveau de chaque partenaire :

- Transition énergétique
- Santé avec la réalisation du maillage indispensable du territoire en maisons de santé

- Petit cycle de l'eau avec une priorité donnée à l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et la lutte contre les inondations
- Sobriété foncière en permettant le financement de tous les programmes de reconstruction de la ville sur la ville, économe de ressources, surtout dans les territoires où le marché de l'immobilier détendu ne permet pas la mise sur le marché à des niveaux de sortie suffisamment intéressants,
- Agriculture rurale et urbaine dans le cadre du lancement du programme alimentaire territorial par Ardenne Métropole avec le Parc Naturel Régional.

### • Réindustrialiser notre territoire

Dans cette reconquête de la souveraineté industrielle notre territoire fort de ses atouts (localisation géographique, tradition et savoir-faire industriels) a une carte à jouer comme en atteste d'ailleurs récemment l'installation des cycles Mercier sur un territoire voisin.

Il faudra aussi permettre le maintien de l'avantage concurrentiel du territoire d'Ardenne Métropole sur la fabrication additive.

Ce Pacte propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant les projets d'investissement portés par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ainsi que par les communes qui la composent, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'Etat, de la Région Grand-Est et du Département des Ardennes, ce Pacte territorial de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Afin de bénéficier rapidement des effets de la relance, l'objectif commun est de finaliser une première version de ce Pacte à l'horizon du 30 juin 2021.

Toutefois, sans attendre la finalisation du Pacte territorial de relance et de transition écologique, plusieurs projets de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ont d'ores et déjà été financés par l'Etat et ses opérateurs dans le cadre du plan de relance tels que :

- Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville de Mézières
- Construction d'une micro-crèche à Villers-Semeuse
- Installation d'une chaudière à granulés de bois dans la mairie-école à Francheval
- Ecole maternelle – amélioration énergétique à Noyers Pont Maugis
- Elimination des eaux claires parasites du réseau d'eaux usées de Tournes

Par ailleurs, la communauté d'agglomération avec ses communes membres envisage de présenter, au titre du plan de relance, plusieurs projets. Le projet de plan et la liste des opérations ci-dessous seront complétés dans le cadre de la consultation des communes membres.

<b>1. Limiter l'étalement urbain</b>	1.1 Dépolluer, réhabiliter et requalifier la Macérienne
	1.2 Réaliser le programme quartier Gare SNCF de Charleville Mézières

	1.3 Réaliser le programme quartier Gare SNCF de Sedan
	1.4 Dépolluer, réhabiliter et requalifier la friche Thome-Génot à Nouzonville
	1.5 Transformer en surfaces tertiaires les anciens sièges sociaux de la Chambre d'agriculture des Ardennes et de la CCI de Sedan
	1.6 Mener le programme quartier Fabert sur Sedan
	1.7 Réussir les deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur Sedan et Charleville-Mézières
<b>2. Préparer l'après pétrole et être plus sobre en termes de consommation d'énergie</b>	2.1 Développer l'offre d'infrastructures en pistes et bandes cyclables dans le cadre du plan vélo communautaire
	2.2 Passer la flotte de véhicules de transport public urbain et les bennes à ordures ménagères du diesel à l'huile végétale hydrogénée
	2.3 Elaborer et mettre en œuvre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et communautaires
	2.4 Mettre en œuvre les programmes liés aux marchés de performance énergétique initiés par Ardenne Métropole et ses communes membres.
	2.5 Mener une action forte et massive d'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé et du parc social
<b>3. Accroître la qualité environnementale du territoire</b>	3.1 Assurer la mise en conformité du système d'assainissement
	3.2 Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable
	3.3 Réussir le programme de réduction des inondations du pays Sedanais
	3.4 Mettre en place la filière de réemploi
	3.5 Réduire la production des déchets ménagers résiduels
<b>4. Accroître la qualité résidentielle du territoire</b>	4.1 Réaliser la Cité des Arts de la Marionnette
	4.2 Réaliser le programme d'équipements publics sur le quartier de la ronde couture sur Charleville-Mézières
	4.3 Construire un bassin Nordique sur Charleville-Mézières
	4.4 Réaliser l'espace muséal de Sedan
	4.5 Créer le pôle d'excellence des formations sanitaires et

	sociales
	4.6 Réussir l'accueil de nouvelles formations post bac
	4.7 Assurer le plan de développement pluriannuel de l'ESINe
	4.8 Réaliser les unités de la scène des musiques actuelles sur Charleville Mézières et Sedan
	4.9 Réaliser la maison de santé de Sedan
	4.10 Réaliser la maison de santé pluridisciplinaire de Charleville-Mézières
	4.11 Mener une opération programmée d'amélioration de l'habitat dans les hameaux et villages

Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

Le Département des Ardennes poursuivra son soutien aux projets du territoire par :

- la voie de son dispositif financier « Contrat de Territoire 2017-2025 » permettant le financement des actions du programme. Dans le cadre du contrat signé entre le Département et la Communauté d'agglomération, une enveloppe de 6 518 245 € est allouée au territoire Ardenne Métropole. Au 1er avril 2021, cette enveloppe est engagée à hauteur de 20,30 %.

- la mobilisation de ses services et de son réseau de partenaires (actuellement l'Agence Départementale du Tourisme, la SPL XDemat, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, le Parc Naturel Régional des Ardennes) dans le cadre de son outil d'ingénierie « Ardennes Ingénierie » visant à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation de leurs projets. Au 1er avril 2021, 114 demandes de conseils et d'accompagnements ont été traitées ou sont en cours de traitement sur le territoire Ardenne Métropole.

La liste détaillée des projets d'investissement portés et soutenus par la communauté d'agglomération sera intégrée dans le Pacte territorial de relance et de transition écologique. Cette liste aura vocation à être actualisée et complétée lors d'une revue annuelle des projets.

Ainsi, pour que ce Pacte territorial de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives concourant à la vitalité du territoire de la communauté d'agglomération, le suivi du pacte sera effectué par une gouvernance partagée, à même de faire émerger, y compris dans la durée, une dynamique partenariale large.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du Pacte, la communauté d'agglomération pourra solliciter, en fonction de ses besoins et de ses capacités, un accompagnement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires auprès de son délégué territorial, le préfet, et de ses opérateurs partenaires.

Le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
A xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le Préfet des Ardennes

Le président de la communauté d'agglomération  
Ardenne Métropole

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Boris RAVIGNON

Le président du Conseil départemental des Ar-  
dennes

Le président du Conseil régional Grand-Est

Noël BOURGEOIS

Jean ROTTNER

